

1 - CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL MATERNELLE	
PEPAP : POSTE A EXIGENCE PARTICULIERE ET A PROFIL	
POSTE	Poste à vocation départementale Nombre de postes : 1 Implantation : DSDEN Alençon Certificat requis : CAFIPEMF option Maternelle
CADRE GÉNÉRAL ET MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les projets pédagogiques pour concevoir et mettre en œuvre les actions de formation, contribuer à l'évaluation des actions d'enseignement. • Concevoir et mettre en œuvre la formation de formateurs en lien avec les orientations nationales et académiques. • Constituer une ressource d'expertise et d'aide à la décision ainsi qu'un point d'appui pour la mise en œuvre locale des orientations de la politique éducative nationale.
FONCTIONS	<p>Le conseiller pédagogique Maternelle exerce ses activités à plein temps sous la responsabilité de l'IEN chargé de la mission préélémentaire dont il est le collaborateur direct, et de l'Adjoint à l'IA-DASEN chargé du 1er degré. Il veille à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • contribuer à l'animation et à la coordination du groupe départemental maternelle • participer et représenter l'IEN préélémentaire aux groupes de travail départementaux avec pour mission de faire valoir la spécificité de la maternelle • accompagner les équipes de circonscription, les conseillers pédagogiques départementaux et les PEMF dans leur réflexion concernant la mise en œuvre de modules de formation • concevoir et animer des formations pédagogiques spécifiques pour la maternelle (formation initiale et continue), et contribuer à la réflexion de formation dans les différents groupes départementaux, dans une logique de parcours • accompagner et suivre des enseignants nécessitant une aide spécifique en maternelle • accompagner des équipes enseignantes en lien avec les équipes de circonscription pour la mise en œuvre et le suivi de dispositifs spécifiques tels que la scolarisation des enfants de moins de trois ans et les classes mutualisées • participer à la mise en œuvre des actions partenariales avec les professionnels de la petite enfance • assurer le suivi des actions visant la cohérence et la continuité de l'école maternelle à l'école élémentaire • produire des outils pédagogiques en relation avec les priorités départementales et les diffuser afin de susciter les conditions de l'innovation dans le cadre des programmes et du socle commun • contribuer à dynamiser le site départemental Prim 61 Maternelle • participer au jury du concours de recrutement des Professeurs des Ecoles
MODALITÉS D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nomination à titre définitif si l'enseignant dispose du certificat requis - Nomination à titre provisoire si l'enseignant ne dispose pas du certificat requis
COMPÉTENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les enjeux de l'école maternelle et sa place dans le système éducatif. • Disposer d'une très bonne connaissance de la maternelle sur les plans didactique et pédagogique, connaître le développement et la psychologie du jeune enfant. • Savoir travailler en équipe, être capable d'écoute et d'échange. • Avoir des capacités d'organisation, d'anticipation, de gestion des dossiers.
RÉGIME INDEMNITAIRE	NBI 27pts + indemnité 1843
SPECIFICITÉS DU POSTE	Horaires et congés arrêtés avec le supérieur hiérarchique et le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures par an (décret 2000-815 du 25/08/2000). À la demande de l'IEN, un bilan d'activité devra être réalisé.

2 - CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL LANGUES VIVANTES	
PEPAP : POSTE A EXIGENCE PARTICULIERE ET A PROFIL	
POSTE	Poste à vocation départementale Nombre de postes : 1 Implantation : DSDEN Alençon Certificat requis : CAFIPEMF option LVE
CADRE GÉNÉRAL ET MISSIONS	Collaborateur direct et placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale Adjoint à l'IA-DASEN, il assure des missions également pilotées par l'IEN chargé des dossiers départementaux Langues vivantes et travaille en collaboration avec les IEN de circonscription du 1 ^{er} degré.
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à l'animation et à la coordination du groupe départemental LVE • Aide et conseille les enseignants, en priorité les maîtres débutants dans leur pratique quotidienne, dans toutes les disciplines • Assure, au niveau départemental, la fonction de conseiller technique auprès du directeur académique : doit être en mesure d'effectuer un état des lieux des pratiques et être force de proposition • Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets des circonscriptions, en particulier en ce qui concerne l'histoire, la géographie et les langues vivantes étrangères • Apporte son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école, en particulier dans leur volet LVE • Conduit des animations pédagogiques et des stages, participe à la création d'outils à destination des enseignants, en particulier dans le domaine LVE • Conseille et assiste les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, répond à toute demande d'aide, en particulier dans le domaine de l'enseignement des langues vivantes étrangères • Contribue au suivi des dispositifs EILE du département • Accompagne et assure le suivi des dispositifs de classe à pratique immersive • Accueille, forme et accompagne les assistants étrangers (AEL) • Contribue à dynamiser le site départemental Prim 61 LVE • Participe à des jurys
MODALITÉS D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nomination à titre définitif si l'enseignant dispose du certificat requis - Nomination à titre provisoire si l'enseignant ne dispose pas du certificat requis
COMPÉTENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à articuler efficacement les savoirs théoriques et la pratique professionnelle - Sens de la communication et du travail en équipe
RÉGIME INDEMNITAIRE	NBI 27pts + indemnité 1843
SPECIFICITÉS DU POSTE	Horaires et congés arrêtés avec le supérieur hiérarchique et le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures par an (décret 2000-815 du 25/08/2000). À la demande de l'IEN, un bilan d'activité devra être réalisé.

3 - CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL EDUCATION MUSICALE PEPAP : POSTE A EXIGENCE PARTICULIERE ET A PROFIL	
POSTE	Poste à vocation départementale Nombre de postes : 1 Implantation : DSDEN Alençon Certificat requis : CAFIPEMF option Education musicale
CADRE GÉNÉRAL ET MISSIONS	Collaborateur direct et placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale Adjoint à l'IA-DASEN, il assure un rôle pédagogique, d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants dans le cadre des orientations départementales définies par l'IEN chargé des dossiers départementaux arts et culture.
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à l'animation et à la coordination du groupe départemental Education artistique • Aide et conseille les enseignants, en priorité les maîtres débutants dans leur pratique quotidienne, dans toutes les disciplines et en particulier dans le domaine de l'enseignement de l'éducation musicale et de l'histoire des arts • Assure, au niveau départemental, la fonction de conseiller technique auprès du directeur académique : doit être en mesure d'effectuer un état des lieux des pratiques et être force de proposition • Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets des circonscriptions, en particulier ce qui concerne les pratiques artistiques (éducation musicale et histoire des arts) • Apporte son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école, en particulier dans leur volet éducation culturelle et artistique • Conduit des animations pédagogiques et des stages et participe à la création d'outils à destination des enseignants, en particulier dans le domaine de l'éducation musicale et de l'histoire des arts • Travaille en lien avec les services éducatifs et partenaires culturels, en particulier dans le domaine de l'éducation musicale et de l'histoire des arts • Contribue à enrichir le site pédagogique départemental Prim 61 • Participe à des jurys
MODALITÉS D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nomination à titre définitif si l'enseignant dispose du certificat requis - Nomination à titre provisoire si l'enseignant ne dispose pas du certificat requis
COMPÉTENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à articuler efficacement les savoirs théoriques et la pratique professionnelle - Sens de la communication et du travail en équipe - Sens de l'innovation et de la création - Compétence numérique
RÉGIME INDEMNITAIRE	NBI 27pts + indemnité 1843
SPECIFICITÉS DU POSTE	Horaires et congés arrêtés avec le supérieur hiérarchique et le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures par an (décret 2000-815 du 25/08/2000). À la demande de l'IEN, un bilan d'activité devra être réalisé.

4 - CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL ARTS VISUELS	
PEPAP : POSTE A EXIGENCE PARTICULIERE ET A PROFIL	
POSTE	Poste à vocation départementale Nombre de postes : 1 Implantation : DSDEN Alençon Certificat requis : CAFIPEMF option Arts visuels
CADRE GÉNÉRAL ET MISSIONS	Collaborateur direct et placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale Adjoint à l'IA-DASEN, il assure un rôle pédagogique, d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants dans le cadre des orientations départementales définies par l'IEN chargé des dossiers départementaux arts et culture.
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à l'animation et à la coordination du groupe départemental Education artistique • Aide et conseille les enseignants, en priorité les maîtres débutants dans leur pratique quotidienne, dans toutes les disciplines • Assure, au niveau départemental, la fonction de conseiller technique auprès de l'IA-DASEN. Doit être en mesure d'effectuer un état des lieux des pratiques et être force de proposition • Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets de circonscriptions, en particulier ce qui concerne les pratiques artistiques (arts visuels et histoire des arts) • Apporte son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école, en particulier dans leur volet éducation culturelle et artistique • Conduit des animations pédagogiques et des stages, participe à la création d'outils à destination des enseignants, en particulier dans le domaine des arts visuels et de l'histoire des arts • Conseille et assiste les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, répond à toute demande d'aide, en particulier dans le domaine de l'enseignement des arts visuels et de l'histoire des arts • Travaille en lien avec les services éducatifs et partenaires culturels, en particulier dans le domaine des arts visuels et de l'histoire des arts • Contribue à enrichir le site pédagogique départemental Prim 61 • Participe à des jurys
MODALITÉS D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nomination à titre définitif si l'enseignant dispose du certificat requis - Nomination à titre provisoire si l'enseignant ne dispose pas du certificat requis
COMPÉTENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à articuler efficacement les savoirs théoriques et la pratique professionnelle - Sens de la communication et du travail en équipe - Sens de l'innovation et de la création - Compétence numérique
RÉGIME INDEMNITAIRE	NBI 27pts + indemnité 1843
SPECIFICITÉS DU POSTE	Horaires et congés arrêtés avec le supérieur hiérarchique et le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000). À la demande de l'IEN, un bilan d'activité devra être réalisé.

5 - CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL FORMATION INITIALE ET CONTINUE	
PEPAP : POSTE A EXIGENCE PARTICULIERE ET A PROFIL	
POSTE	Poste à vocation départementale Nombre de postes : 1 Implantation : DSDEN Alençon Certificat requis : CAFIPEMF
CADRE GÉNÉRAL ET MISSIONS	Placé sous l'autorité hiérarchique et fonctionnelle de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale Adjoint à l'IA-DASEN (A-DASEN), il est chargé de participer à l'élaboration et au suivi des actions de formation initiale et continue au plan départemental.
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Participe, aux côtés de l'INSPE, à l'élaboration et à la mise en œuvre des dispositifs de formation initiale • Aide à la coordination de l'action des formateurs de terrain et principalement des PEMF dans le cadre de la formation initiale • Participe à la construction du plan départemental de formation continue • Participe à la construction et à la mise en œuvre des actions départementales de formation continue • Assiste les équipes de circonscription dans la construction et le suivi de leur plan de formation en circonscription • Apporte son concours aux missions d'aide et de conseil des enseignants, en priorité, des maîtres débutants • Assure le suivi administratif des T0 50% et 100% • Contribue à enrichir le site pédagogique départemental Prim 61 • Participe à des jurys • Élabore et accompagne la formation du CAFIPEMF et des contractuels
MODALITÉS D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nomination à titre définitif si l'enseignant dispose du certificat requis - Nomination à titre provisoire si l'enseignant ne dispose pas du certificat requis
COMPÉTENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> - Sens de la communication et du travail en équipe - Capacité d'analyse des pratiques pédagogiques existantes et d'identification de leviers pour les améliorer - Excellentes capacités relationnelles et esprit d'initiative et de synthèse - Bonne maîtrise des technologies nouvelles
RÉGIME INDEMNITAIRE	NBI 27pts + indemnité 1843
SPECIFICITÉS DU POSTE	Horaires et congés arrêtés avec le supérieur hiérarchique et le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures par an (décret 2000-815 du 25/08/2000). À la demande de l'IEN, un bilan d'activité devra être réalisé.

6 - CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL NUMÉRIQUE

PEPAP : POSTE A EXIGENCE PARTICULIERE ET A PROFIL

POSTE	<p>Poste à vocation départementale Nombre de postes : 1 Implantation : DSDEN Alençon Certificat requis : CAFIPEMF option Technologies et ressources éducatives ou Enseignement et numérique NB. La maîtrise des compétences du CRCNE ainsi qu'un engagement vers la certification Pix+Edu sont fortement souhaitables.</p>
CADRE GÉNÉRAL ET MISSIONS	<p>Le conseiller pédagogique départemental Numérique est un enseignant du 1^{er} degré investi d'une mission par l'IA-DASEN. Il travaille à ce titre, sous la responsabilité de l'IEN chargé du numérique et de l'IEN adjoint 1^{er} degré.</p>
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner, avec l'IEN chargé du numérique, la mise en œuvre des politiques relatives au numérique éducatif à l'échelon national, académique et départemental • Participer à la coordination du groupe départemental Numérique • Participer à la mise en œuvre du CRCN auprès des élèves • Participer à la mise en œuvre du CRCNE auprès des enseignants (Certification Pix+Edu) • Impulser le développement des usages pédagogiques du numérique dans le département en liaison avec les équipes de circonscription • Favoriser la mutualisation et la diffusion de contenus pédagogiques au sein du département et de l'académie • Assurer le suivi des applications de gestion administrative (ONDE, Affelnet...) • Représenter l'institution dans certaines manifestations et réunions • Travailler en lien avec les établissements scolaires, les collectivités territoriales et les instances de l'éducation nationale • Participer au schéma de formation des enseignants et des formateurs du 1^{er} degré • Accompagner des projets et des actions numériques dans les écoles et les circonscriptions. • Participer à des jurys • Accompagner, à la demande de l'ADASEN, des enseignants pour lesquels un suivi semble nécessaire • Publier des ressources autour du numérique éducatif
MODALITÉS D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nomination à titre définitif si l'enseignant dispose du certificat requis - Nomination à titre provisoire si l'enseignant ne dispose pas du certificat requis
COMPÉTENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> - Double compétence pédagogique et technique prenant appui sur une expérience en matière d'utilisation du numérique - Capacité d'analyse des pratiques pédagogiques existantes dans les classes - Excellentes capacités relationnelles, esprit d'initiative et de synthèse - Capacités à coordonner et animer un groupe de formateurs
RÉGIME INDEMNITAIRE	<p>NBI 27pts + indemnité 1843</p>
SPECIFICITÉS DU POSTE	<p>Horaires et congés arrêtés avec le supérieur hiérarchique et le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures par an (décret 2000-815 du 25/08/2000). À la demande de l'IEN, un bilan d'activité devra être réalisé.</p>

7 - CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL EPS

PEPAP : POSTE A EXIGENCE PARTICULIERE ET A PROFIL

POSTE	<p>Poste à vocation départementale Nombre de postes : 2 Implantation : DSDEN Alençon Certificat requis : CAFIPEMF option EPS</p>
CADRE GÉNÉRAL ET MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Piloter, avec l'IEN chargé de la mission EPS et en lien avec l'IEN adjoint 1^{er} degré de l'IA-DASEN, le réseau des conseillers pédagogiques de circonscription CPC-EPS en proposant une politique départementale cohérente de l'EPS dans l'enseignement du 1^{er} degré. • Concevoir et mettre en œuvre la formation de formateurs en lien avec les orientations académiques. • Être garant du cadre fonctionnel de l'enseignement de l'EPS dans le respect de la réglementation en vigueur. • Gérer et dynamiser les relations entre les différents acteurs de l'éducation, en particulier l'USEP. • Contribuer au projet de l'institution au niveau académique et au niveau départemental • Répondre à la répartition territoriale de la fonction en étant le référent auprès des CPC-EPS des circonscriptions de l'Orne pour accompagner les projets pédagogiques, pour concevoir et mettre en œuvre les actions de formation, pour contribuer à l'évaluation des actions d'enseignement. • Développer les relations pédagogiques dans le cadre des bassins d'éducation pour enrichir les liens entre les écoles et leur collège de rattachement afin de favoriser la continuité des apprentissages. • Promouvoir dans le département « la danse à l'école » en s'inscrivant dans l'action culturelle locale pour enrichir le parcours d'éducation artistique et culturel de l'élève.
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la formation des CPC-EPS pour accéder à une culture sportive commune afin d'inciter à la mise en œuvre concrète de l'enseignement de l'EPS à l'école • Participer à la formation continue des enseignants au regard de l'enseignement de l'EPS en développant une dynamique au sein des équipes pédagogiques • Concevoir et diffuser des outils pédagogiques afin de susciter les conditions de l'innovation dans le cadre des programmes et du socle commun • Évaluer les actions et les dispositifs mis en place dans le département sur l'EPS • Entretenir les relations partenariales avec l'USEP en particulier, et les autres acteurs et partenaires de l'éducation en fonction des besoins susceptibles d'émerger dans les projets concernant l'EPS • Participer à la construction de la réglementation départementale pour garantir le respect du cadre fonctionnel de l'EPS et contribuer au suivi de la mission d'enseignement des intervenants extérieur • Participer au jury du concours de recrutement des Professeurs des Écoles (Épreuve EPS et Système éducatif du CRPE) • Contribuer à enrichir le site pédagogique départemental Prim 61
MODALITÉS D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nomination à titre définitif si l'enseignant dispose du certificat requis - Nomination à titre provisoire si l'enseignant ne dispose pas du certificat requis
COMPETENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître le système éducatif pour établir des liens entre les 1^{er} et 2nd degrés. • Connaître le développement de l'enfant et l'évolution de sa motricité dès le plus jeune âge. • Connaître les contenus d'enseignement des activités physiques, sportives et artistiques (APSA), supports de l'EPS dans le cadre des programmes et du socle commun. • Partager ses connaissances didactiques en qualité d'expert de l'EPS en développant des capacités relationnelles dans le groupe EPS du département. • Concevoir les contenus enseignement/apprentissage des APSA pratiquées à l'école et les formaliser pour les rendre fonctionnels et exploitables par les CPC-EPS.
RÉGIME INDEMNITAIRE	<p>Indemnité 1696 + indemnité 1844 si tutorat.</p>
SPECIFICITÉS DU POSTE	<p>Horaires et congés arrêtés avec le supérieur hiérarchique et le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures par an (décret 2000-815 du 25/08/2000). À la demande de l'IEN, un bilan d'activité devra être réalisé.</p>

8 - CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION GÉNÉRALISTE

PEPAP : POSTE A EXIGENCE PARTICULIERE ET A PROFIL

POSTE	<p>Nombre de postes : 10 Implantation : circonscriptions</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td>Alençon</td><td>2</td></tr> <tr><td>Argentan</td><td>2</td></tr> <tr><td>Flers</td><td>2</td></tr> <tr><td>L'Aigle</td><td>2</td></tr> <tr><td>Mortagne</td><td>2</td></tr> </table> <p>Certificat requis : CAFIPEMF</p>	Alençon	2	Argentan	2	Flers	2	L'Aigle	2	Mortagne	2
Alençon	2										
Argentan	2										
Flers	2										
L'Aigle	2										
Mortagne	2										
CADRE GÉNÉRAL ET MISSIONS	<p>Collaborateur direct de l'IEN de circonscription et placé sous son autorité, il assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants.</p>										
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Aide et conseille les enseignants, en priorité les maîtres débutants, dans leur pratique quotidienne, dans toutes les disciplines • Intervient dans les formations pédagogiques et les stages de formation continue • Concourt au suivi des projets d'école • Assure sous l'autorité de l'IEN, le suivi de dossiers • Participe à la construction d'outils au service des enseignants • Construit des modules de formation en participant à divers groupes de travail départementaux • Participe à divers jurys : CRPE, CAFIPEMPF... 										
MODALITÉS D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nomination à titre définitif si l'enseignant dispose du certificat requis - Nomination à titre provisoire si l'enseignant ne dispose pas du certificat requis 										
COMPÉTENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> - Aptitude à l'analyse et à la synthèse - Maîtrise des outils d'évaluation, des technologies nouvelles - Sens de la communication et du travail en équipe 										
RÉGIME INDEMNITAIRE	<p>NBI 27pts + indemnité 1843</p>										
SPECIFICITÉS DU POSTE	<p>Horaires et congés arrêtés avec le supérieur hiérarchique et le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures par an (décret 2000-815 du 25/08/2000). À la demande de l'IEN, un bilan d'activité devra être réalisé.</p>										

9 - CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION NUMÉRIQUE

PEPAP : POSTE A EXIGENCE PARTICULIERE ET A PROFIL

POSTE	<p>Nombre de postes : 5 Implantation en circonscriptions :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td>Alençon</td><td>1</td></tr> <tr><td>Argentan</td><td>1</td></tr> <tr><td>Flers</td><td>1</td></tr> <tr><td>L'Aigle</td><td>1</td></tr> <tr><td>Mortagne</td><td>1</td></tr> </table> <p>Certificat requis : CAFIPEMF option Technologies et ressources éducatives ou Enseignement et numérique. NB. La maîtrise des compétences du CRCNE ainsi qu'un engagement vers la certification Pix+Edu sont fortement souhaitables.</p>	Alençon	1	Argentan	1	Flers	1	L'Aigle	1	Mortagne	1
Alençon	1										
Argentan	1										
Flers	1										
L'Aigle	1										
Mortagne	1										
CADRE GÉNÉRAL ET MISSIONS	<p>Le conseiller pédagogique Numérique est un enseignant du 1^{er} degré investi d'une mission par le directeur académique. Il exerce sa mission dans un double environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la circonscription à laquelle il est rattaché d'une part, • le groupe départemental Numérique d'autre part. Il travaille à ce titre, sous la responsabilité de l'IEN chargé du numérique. 										
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la mise en œuvre des politiques et des projets numériques à l'échelon départemental et en circonscription • Contribution à la généralisation des usages pédagogiques du numérique • Participation à la mise en œuvre du CRCN auprès des élèves • Participation à la mise en œuvre du CRCNE auprès des enseignants (Certification Pix+Edu) • Formation en circonscription et au plan départemental • Publication de ressources autour du numérique éducatif • Veille et communication • Aide au pilotage : suivi des opérations et enquêtes nationales, académiques, départementales ; accompagnement des directeurs dans leur appropriation des outils et applications métier : ONDE, Affelnet... • Suivi des enseignants en circonscription • Travailler en lien avec les établissements scolaires et les collectivités territoriales • Participation à des groupes départementaux • Participation à des jurys 										
MODALITÉS D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nomination à titre définitif si l'enseignant dispose du certificat requis - Nomination à titre provisoire si l'enseignant ne dispose pas du certificat requis 										
COMPÉTENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> - Double compétence pédagogique et technique prenant appui sur une expérience en matière d'utilisation du numérique - Capacité d'analyse des pratiques pédagogiques existantes dans les classes - Excellentes capacités relationnelles, esprit d'initiative et de synthèse. 										
RÉGIME INDEMNITAIRE	<p>NBI 27pts + indemnité 1843</p>										
SPECIFICITÉS DU POSTE	<p>Horaires et congés arrêtés avec le supérieur hiérarchique et le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures par an (décret 2000-815 du 25/08/2000). À la demande de l'IEN, un bilan d'activité devra être réalisé.</p>										

10 - CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION EPS

PEPAP : POSTE A EXIGENCE PARTICULIERE ET A PROFIL

POSTE	<p>Nombre de postes : 5 Implantation en circonscriptions :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td>Alençon</td><td style="text-align: center;">1</td></tr> <tr><td>Argentan</td><td style="text-align: center;">1</td></tr> <tr><td>Flers</td><td style="text-align: center;">1</td></tr> <tr><td>L'Aigle</td><td style="text-align: center;">1</td></tr> <tr><td>Mortagne</td><td style="text-align: center;">1</td></tr> </table> <p>Certificat requis : CAFIPEMF option EPS</p>	Alençon	1	Argentan	1	Flers	1	L'Aigle	1	Mortagne	1
Alençon	1										
Argentan	1										
Flers	1										
L'Aigle	1										
Mortagne	1										
CADRE GÉNÉRAL ET MISSIONS	<p>Collaborateur direct de l'IEN de circonscription et placé sous son autorité, le CPC EPS assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants.</p>										
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagne et conseille les enseignants, en priorité les maîtres débutants, dans leur pratique quotidienne, dans toutes les disciplines • Intervient dans les formations pédagogiques et les stages de formation continue, en particulier dans le domaine de l'EPS • Concourt au suivi des projets d'école • Assure, sous l'autorité de l'IEN, le suivi de dossiers • Participe à la construction d'outils au service des enseignants, en particulier dans le domaine de l'EPS • Participe aux actions développées par l'USEP sur les temps scolaires et périscolaires dans le cadre de la convention USEP / Education nationale / Ligue de l'enseignement • Participe à des jurys • Contribue à enrichir le portail pédagogique départemental Prim 61 										
MODALITÉS D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nomination à titre définitif si l'enseignant dispose du certificat requis - Nomination à titre provisoire si l'enseignant ne dispose pas du certificat requis 										
COMPÉTENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Aptitude à l'analyse et à la synthèse • Maîtrise des outils d'évaluation, des technologies nouvelles • Sens de la communication et du travail en équipe 										
RÉGIME INDEMNITAIRE	<p>NBI 27pts + indemnité 1843</p>										
SPECIFICITÉS DU POSTE	<p>Horaires et congés arrêtés avec le supérieur hiérarchique et le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures par an (décret 2000-815 du 25/08/2000). À la demande de l'IEN, un bilan d'activité devra être réalisé.</p>										

11 - CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION SERVICE PUBLIC DE L'ÉCOLE INCLUSIVE (anc ASH) PEPAP : POSTE A EXIGENCE PARTICULIERE ET A PROFIL	
POSTE	Poste à vocation départementale. Nombre de postes : 2 Implantation : circonscription Ecole inclusive DSDEN à Alençon Certificats requis : CAPPEI ou équivalent + CAFIPEMF
CADRE GÉNÉRAL ET MISSIONS	Collaborateur direct de l'IEN chargé de la mission Ecole inclusive et placé sous son autorité, le CPC SPEI intervient sur le 1 ^{er} et le 2 nd degrés relevant de l'autorité hiérarchique du service public de l'école inclusive, et assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants. Il travaille sur le dossier départemental de l'école inclusive et plus largement sur ce qui relève de la problématique des élèves à besoins éducatifs particuliers.
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Aide et conseille les enseignants, en priorité les maîtres débutants, dans leur pratique quotidienne, dans toutes les disciplines et à tous les niveaux de classe de l'école au collège et en particulier dans le domaine de l'école inclusive • Accompagne les enseignants engagés dans la formation pour l'obtention du CAPPEI • Intervient dans les formations pédagogiques et les stages de formation continue • Concourt à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets individuels d'élèves et d'enseignement • Assure, sous l'autorité de l'IEN, le suivi de dossiers départementaux • Participe à la construction d'outils au service des enseignants et à leur promotion (sites, centres ressources...) dans le domaine de l'école inclusive • Participe à des jurys
MODALITÉS D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nomination à titre définitif si l'enseignant dispose des certificats requis - Nomination à titre provisoire si l'enseignant ne dispose pas des certificats requis
COMPÉTENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> - A défaut d'une certification spécialisée, connaissances avérées et expérience relatives à l'école inclusive - Aptitude à l'analyse et à la synthèse - Maîtrise des outils d'évaluation et plus particulièrement des technologies nouvelles - Sens de la communication et du travail en équipe
RÉGIME INDEMNITAIRE	NBI 27pts + indemnité 1843
SPECIFICITÉS DU POSTE	Horaires et congés arrêtés avec le supérieur hiérarchique et le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures par an (décret 2000-815 du 25/08/2000). À la demande de l'IEN, un bilan d'activité devra être réalisé.

12 - DIRECTEUR DE VIE SCOLAIRE

(réfèrent direction école)

PEPAP : POSTE A EXIGENCE PARTICULIERE ET A PROFIL

<p>POSTE</p>	<p>Nombre de décharges : 5 Implantation en école dans chaque circonscription :</p> <table border="1" data-bbox="662 448 1061 577"> <tr> <td>Alençon</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Argentan</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Flers</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>L'Aigle</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Mortagne</td> <td>1</td> </tr> </table> <p>Pré-requis : être titulaire d'un poste de direction</p>	Alençon	1	Argentan	1	Flers	1	L'Aigle	1	Mortagne	1
Alençon	1										
Argentan	1										
Flers	1										
L'Aigle	1										
Mortagne	1										
<p>CADRE GÉNÉRAL ET MISSIONS</p>	<p>Placé sous l'autorité de l'IEN de circonscription et de l'Adjoint du 1^{er} degré à l'IA-DASEN, le directeur vie scolaire a pour mission d'accompagner et de renforcer la professionnalisation des directeurs d'école, en particulier dans le domaine de la vie scolaire. Il assure la direction de l'école dont il est titulaire et exerce les missions mentionnées dans la présente fiche. A ce titre, il est exempté de ses missions d'enseignement et déchargé à 100%.</p>										
<p>FONCTIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prévention des situations particulières, notamment de crise : évaluation, régulation, apports d'outils... • Accompagnement éventuel du directeur à la suite d'une situation de crise : aide à l'analyse réflexive pour éviter une récurrence • Accompagnement et suivi de situations complexes liées à la difficulté scolaire et à celles pouvant générer des relations conflictuelles au sein des écoles (climat scolaire détérioré, gestion d'élèves à comportement difficile, participation à certaines équipes éducatives, participation au pôle ressource de la circonscription) • Accompagnement de la formation des directeurs : formation initiale et continue, réunion des directeurs, groupes de travail, tutorat des directeurs (néo-titulaires, faisant fonction...) • Conseil technique dans l'utilisation et la gestion d'outils à destination des directeurs • Mise en relation des interlocuteurs dans le traitement et le suivi de dossiers (APC, fluidité des parcours, orientation, stages réussite) • Veille des ressources pédagogiques et administratives sur les sites institutionnels • Participation éventuelle à la formation des AESH • Aide auprès des directeurs, en lien avec l'assistant de prévention, autour de problématiques relevant de la santé et de la sécurité au travail 										
<p>MODALITÉS D'AFFECTATION</p>	<p>- Affectation pour trois années consécutives</p>										
<p>COMPÉTENCES REQUISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une expérience confirmée de la direction d'école - Connaître thématiques « climat et vie scolaires » - Connaître l'institution et les services afin d'assurer le suivi des dossiers - Avoir des connaissances juridiques et réglementaires - Etre en capacité de s'auto-former en fonction des missions à assurer - Avoir des compétences dans le domaine de la communication orale et écrite, et d'excellentes capacités relationnelles - S'investir dans le travail en équipe - Savoir hiérarchiser les priorités, faire preuve d'initiative - Maîtriser les applications de gestion (Onde, Affelnet, LSU...) ainsi que les outils numériques usuels liés aux missions d'un directeur d'école 										
<p>RÉGIME INDEMNITAIRE</p>	<p>BI selon nbre classes et affectation (pro ou TPD) + NBI 8 + 2217 (majoré si pro) + 1882 si rep+ ou 1883 si rep + 408 si titre et aff en EAPL ou établ spécialisé</p>										
<p>SPECIFICITÉS DU POSTE</p>	<p>Horaires et congés arrêtés avec le supérieur hiérarchique et le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000) Un bilan d'activité sous forme d'évaluation du dispositif devra être réalisé chaque année et communiqué au supérieur hiérarchique.</p>										

13 - ENSEIGNANT EN CLASSE À PRATIQUE IMMERSIVE ANGLAIS (EMILE)

PEPAP : POSTE A EXIGENCE PARTICULIERE ET A PROFIL

POSTE	<p>Nombre de postes : 14 Implantation :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>Ecole Yvonne Sillièrre - Mortrée</td> <td style="text-align: center;">4</td> </tr> <tr> <td>Ecole primaire - Chailloué</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>Ecole Louis Forton - Sées</td> <td style="text-align: center;">7</td> </tr> <tr> <td>Ecole La Lavanderie à Sées</td> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> </table> <p>Titre requis : maîtrise de la langue anglaise au niveau B2 du CECRL. Compte tenu des compétences et de l'expérience attendues, le dispositif ne peut être pris en charge par un titulaire en 1ère année.</p>	Ecole Yvonne Sillièrre - Mortrée	4	Ecole primaire - Chailloué	2	Ecole Louis Forton - Sées	7	Ecole La Lavanderie à Sées	1
Ecole Yvonne Sillièrre - Mortrée	4								
Ecole primaire - Chailloué	2								
Ecole Louis Forton - Sées	7								
Ecole La Lavanderie à Sées	1								
CADRE GÉNÉRAL ET MISSIONS	<p>Placé sous l'autorité de l'IEN de circonscription. L'enseignant contribue au développement des classes à pratique immersive anglais. Il dispense son enseignement à hauteur de 12h hebdomadaires en anglais et 12h hebdomadaires en français (sauf école La Lavanderie, enseignant à 100% en anglais), dans le respect des textes et des programmes d'enseignement officiels.</p>								
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Enseigner la langue anglaise • Enseigner en langue anglaise dans toutes les disciplines dans le cadre d'un enseignement immersif • Aider l'école à mettre en place des projets pédagogiques en lien avec les langues (dans le cadre du projet d'école, des échanges internationaux) • Participer, le cas échéant, à l'encadrement de l'assistant de langue anglaise et l'aider en lui apportant un soutien pédagogique et didactique • Participer à l'organisation d'événements spécifiques • Etre personne ressource pour l'enseignement des LVE 								
MODALITÉS D'AFFECTATION	<p>- Nomination à titre définitif</p>								
COMPÉTENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître le langage technique permettant la conduite de classe en anglais, ainsi que celle des différents domaines enseignés en anglais • Savoir organiser une progression des apprentissages prenant en compte les niveaux variés des élèves • Savoir lier son enseignement à un projet pédagogique à dimension culturelle • Avoir de bonnes connaissances culturelles : séjours à l'étranger... • Avoir la capacité à mettre en place des projets innovants, à développer des échanges internationaux, à développer des liens avec des partenaires... • Être en mesure de travailler en équipe • Être en mesure de travailler en lien étroit avec les familles, afin d'établir des relations de confiance • S'appuyer sur les temps de concertation pour inscrire le projet au sein du projet d'école 								
RÉGIME INDEMNITAIRE	<p>Indemnité 1914 (+ 1882 si rep+ ou 1883 si rep)</p>								
SPÉCIFICITÉS DU POSTE	<p>À la demande de l'IEN, un bilan d'activité sous forme d'évaluation du dispositif devra être réalisé.</p>								

14 - ENSEIGNANT CHARGÉ DU DISPOSITIF TPS (SCOLARISATION DES MOINS DE TROIS ANS)

PAP : POSTE A PROFIL

POSTE	<p>Nombre de postes : 12 Implantation : en école</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Alençon - La Fontaine</td><td style="text-align: center;">1</td></tr> <tr><td>Alençon Jules Verne</td><td style="text-align: center;">1</td></tr> <tr><td>Alençon - Molière</td><td style="text-align: center;">1</td></tr> <tr><td>Alençon - Point du Jour</td><td style="text-align: center;">1</td></tr> <tr><td>Argentan - Anne Frank</td><td style="text-align: center;">1</td></tr> <tr><td>Argentan - Prévert Maupassant</td><td style="text-align: center;">1</td></tr> <tr><td>Bazoches sur Hoëne</td><td style="text-align: center;">1</td></tr> <tr><td>Flers Les Vallées</td><td style="text-align: center;">1</td></tr> <tr><td>Flers - Morin La Fontaine</td><td style="text-align: center;">1</td></tr> <tr><td>L'Aigle - La Ribambelle</td><td style="text-align: center;">1</td></tr> <tr><td>Mortagne – Chartrage (classe passerelle)</td><td style="text-align: center;">1</td></tr> <tr><td>Rémalard</td><td style="text-align: center;">1</td></tr> </table> <p>Pré-requis : sans objet. Compte tenu des compétences et de l'expérience attendues, le dispositif ne peut être pris en charge par un titulaire 1ère année. Temps partiels non possibles.</p>	Alençon - La Fontaine	1	Alençon Jules Verne	1	Alençon - Molière	1	Alençon - Point du Jour	1	Argentan - Anne Frank	1	Argentan - Prévert Maupassant	1	Bazoches sur Hoëne	1	Flers Les Vallées	1	Flers - Morin La Fontaine	1	L'Aigle - La Ribambelle	1	Mortagne – Chartrage (classe passerelle)	1	Rémalard	1
Alençon - La Fontaine	1																								
Alençon Jules Verne	1																								
Alençon - Molière	1																								
Alençon - Point du Jour	1																								
Argentan - Anne Frank	1																								
Argentan - Prévert Maupassant	1																								
Bazoches sur Hoëne	1																								
Flers Les Vallées	1																								
Flers - Morin La Fontaine	1																								
L'Aigle - La Ribambelle	1																								
Mortagne – Chartrage (classe passerelle)	1																								
Rémalard	1																								
CADRE GÉNÉRAL ET MISSIONS	<p>Placé sous l'autorité de l'IEN de circonscription. L'action de l'enseignant chargé du dispositif TPS Scolarisation des moins de trois ans doit être pensée en articulation avec les enseignants de l'école, les personnels ATSEM et, si possible, les partenaires locaux de la petite enfance.</p>																								
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> Offrir un accueil de qualité adapté aux besoins spécifiques des enfants dès leur 2 ans en adaptant les réponses pédagogiques et didactiques Favoriser la réussite scolaire en particulier pour les publics les plus éloignés de la culture scolaire en aménageant les temps et les espaces afin de permettre une scolarisation réussie Organiser les activités de ce dispositif différemment de ce qui a lieu dans les autres classes de l'école maternelle, en veillant à centrer l'action pédagogique sur l'acquisition du langage oral, en accordant toute sa place au jeu et à la manipulation des objets. L'éducation sensorielle, les activités physiques et la motricité fine, la rencontre avec le langage écrit et les activités artistiques constitueront le cœur des activités mises en œuvre avec ces très jeunes élèves Donner la possibilité d'une première expérience éducative en collectivité dans un climat bienveillant Mettre en cohérence les temps d'apprentissages scolaires et les temps éducatifs en collaboration avec les familles et les partenaires de la petite enfance (PMI, CAMSPP, Maison de la petite enfance...) Associer les familles au déroulement d'une première scolarisation 																								
MODALITÉS D'AFFECTATION	Nomination à titre définitif																								
COMPÉTENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> Connaître les principaux éléments du développement physiologique, cognitif, langagier et psychologique du très jeune enfant Repérer et analyser les besoins des élèves de l'école maternelle et plus particulièrement des élèves de moins de trois ans Avoir une expérience de l'enseignement à l'école maternelle Maîtriser l'individualisation pédagogique comme réponse aux besoins du très jeune enfant Posséder une bonne maîtrise didactique de l'enseignement du langage oral Être en mesure de travailler en équipe pluridisciplinaire, plus particulièrement avec un ATSEM, et aussi avec les professionnels de la petite enfance Être en mesure de travailler en lien étroit avec les familles, afin d'établir des relations de confiance et de contractualiser la scolarisation avec la souplesse nécessaire S'appuyer sur les temps de concertation pour inscrire le projet d'accueil et de scolarisation au sein du projet d'école 																								
RÉGIME INDEMNITAIRE	Indemnité 1914 (+ 1882 si rep+ ou 1883 si rep)																								
SPECIFICITÉS DU POSTE	Un bilan d'activité sous forme d'évaluation du dispositif devra être réalisé chaque année et communiqué au supérieur hiérarchique.																								

15 - DIRECTEUR D'ÉCOLE EN REP +

PEPAP : POSTE A EXIGENCE PARTICULIERE ET A PROFIL

<p>POSTE</p>	<p>Nombre de postes : 3 Implantation : en écoles sur dispositif REP+ du Collège Louise Michel - Alençon Titre requis : être inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école</p> <table border="1" data-bbox="528 474 1098 557"> <tr> <td>Alençon Molière</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Alençon La Fontaine</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Alençon Jules Verne</td> <td>1</td> </tr> </table>	Alençon Molière	1	Alençon La Fontaine	1	Alençon Jules Verne	1
Alençon Molière	1						
Alençon La Fontaine	1						
Alençon Jules Verne	1						
<p>CADRE GÉNÉRAL ET MISSIONS</p>	<p>Placé sous l'autorité de l'IEC de circonscription. Les missions du directeur d'école sont définies par le décret 89-122 du 24 février 1989 (version consolidée au 15 septembre 2002) et la circulaire n° 2014-163 du 1^{er} décembre 2014. Ces textes précisent les rôles pédagogique, administratif et relationnel du directeur d'école. La complexité de la tâche en fonction de sa situation au sein du dispositif REP+ implique, pour le directeur, des compétences affirmées afin qu'il puisse assumer ses missions avec une pleine efficacité pour compenser les inégalités et assurer les apprentissages fondamentaux.</p>						
<p>FONCTIONS</p>	<p>Dans ce cadre, afin de mettre en œuvre les meilleures conditions de réussite des élèves, ses principales fonctions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable • Assurer la coordination nécessaire entre les maîtres et animer l'équipe pédagogique pour une meilleure efficacité par un enseignement progressif • Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école et du dispositif REP+ • Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide • Organiser la continuité des enseignements pour assurer à chaque élève un parcours cohérent entre les cycles et entre l'école et le collège • Participer activement aux travaux du conseil école-collège • Impulser l'élaboration, le suivi, l'évaluation du projet d'école dans un cadre partagé et veiller à la mise en place des actions prévues • Participer activement aux travaux des instances du réseau et contribuer à l'élaboration d'actions, leur mise en œuvre et leur évaluation • Être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école • Être le garant d'un climat scolaire favorable 						
<p>MODALITÉS D'AFFECTATION</p>	<p>- Affectation à titre définitif si le candidat est inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école</p>						
<p>COMPÉTENCES REQUISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation • Posséder le sens de la communication et du travail en équipe afin d'animer les instances de concertation et régulation de la vie de l'école • Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour assurer le bon fonctionnement de l'école et coordonner l'action de la communauté éducative • Maîtriser les outils numériques et applications mises à sa disposition pour assurer le pilotage pédagogique et administratif de l'école • Savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations auxquelles il sera confronté afin de prendre les décisions adaptées 						
<p>RÉGIME INDEMNITAIRE</p>	<p>BI selon nbre classes et si affectation provisoire ou définitive + NBI 8 + indemnités 2217 (tx majoré si à titre pro) + 1882 (rep+)</p>						
<p>SPÉCIFICITÉS DU POSTE</p>	<p>Un bilan d'activité sous forme d'évaluation du dispositif devra être réalisé chaque année et communiqué au supérieur hiérarchique.</p>						

16 - DIRECTEUR D'ECOLE EN REP

PEPAP : POSTE A EXIGENCE PARTICULIERE ET A PROFIL

<p>POSTE</p>	<p>Nombre de postes : 3 Implantation : en écoles sur dispositifs REP de Flers et Vimoutiers</p> <table border="1" data-bbox="560 468 1129 551"> <tr> <td>Flers Morin La Fontaine</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Flers Les Vallées</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Vimoutiers Flaubert</td> <td>1</td> </tr> </table> <p>Condition : être inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école</p>	Flers Morin La Fontaine	1	Flers Les Vallées	1	Vimoutiers Flaubert	1
Flers Morin La Fontaine	1						
Flers Les Vallées	1						
Vimoutiers Flaubert	1						
<p>CADRE GÉNÉRAL ET MISSIONS</p>	<p>Placé sous l'autorité de l'IEN de circonscription Les missions du directeur d'école sont définies par le décret 89-122 du 24 février 1989 (version consolidée au 15 septembre 2002) et la circulaire n° 2014-163 du 1^{er} décembre 2014, qui précisent les rôles pédagogique, administratif et relationnel du directeur d'école. La complexité de la tâche relative à sa situation au sein du dispositif REP implique, pour le directeur, des compétences affirmées afin qu'il puisse assumer ses missions avec une pleine efficacité pour compenser les inégalités et assurer les apprentissages fondamentaux.</p>						
<p>FONCTIONS</p>	<p>Dans ce cadre, afin de mettre en œuvre les meilleures conditions de réussite des élèves, ses principales fonctions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable • Assurer la coordination nécessaire entre les maîtres et animer l'équipe pédagogique pour une meilleure efficacité par un enseignement progressif et explicite • Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école et du dispositif REP • Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide • Organiser la continuité des enseignements pour assurer à chaque élève un parcours cohérent entre les cycles et entre l'école et le collège • Participer activement aux travaux du conseil école-collège • Impulser l'élaboration, le suivi, l'évaluation du projet d'école dans un cadre partagé et veiller à la mise en place des actions prévues • Participer activement aux travaux des instances du réseau et contribuer à l'élaboration d'actions, leur mise en œuvre et leur évaluation • Etre l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école • Etre le garant d'un climat scolaire favorable 						
<p>MODALITÉS D'AFFECTATION</p>	<p>- Affectation à titre définitif si candidat inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école</p>						
<p>COMPÉTENCES REQUISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation • Posséder le sens de la communication et du travail en équipe afin d'animer les instances de concertation et régulation de la vie de l'école • Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour assurer le bon fonctionnement de l'école et coordonner l'action de la communauté éducative • Maîtriser les outils numériques et applications mises à sa disposition pour assurer le pilotage pédagogique et administratif de l'école • Apprécier de façon distanciée les situations auxquelles il sera confronté afin de prendre les décisions adaptées 						
<p>RÉGIME INDEMNITAIRE</p>	<p>BI selon nbre classes et si affectation provisoire ou définitive + NBI 8 + indemnités 2217 (tx majoré si à titre pro) + 1883 (rep)</p>						
<p>SPÉCIFICITÉS DU POSTE</p>	<p>Un bilan d'activité sous forme d'évaluation du dispositif devra être réalisé chaque année et communiqué au supérieur hiérarchique.</p>						

17 - COORDONNATEUR REP +

PAP : POSTE A PROFIL

POSTE	<p>Nombre de postes : ½ poste Implantation : dispositif REP+ Perseigne Alençon - Collège Louise Michel et écoles suivantes :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">Alençon Molière</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">Alençon La Fontaine</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">Alençon Jules Verne</td></tr> </table> <p>Certificat requis : sans objet</p>	Alençon Molière	Alençon La Fontaine	Alençon Jules Verne
Alençon Molière				
Alençon La Fontaine				
Alençon Jules Verne				
CADRE GÉNÉRAL ET MISSIONS	<p>Sous l'autorité du Principal du collège et de l'IEN de circonscription :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer au pilotage et assurer le suivi des dossiers du Réseau Réussite Scolaire • Préparer et mettre en œuvre les décisions du comité exécutif • Coordonner et assurer le suivi du projet de REP+ • Articuler dans le cadre du projet REP+, le projet d'établissement et les projets d'écoles • Accompagner les équipes dans les projets pédagogiques et participer à l'amélioration des résultats des élèves • Mettre ses compétences au service de la formation des membres du REP+ • Développer et favoriser le dialogue avec les partenaires internes et externes à l'éducation nationale • Rechercher les financements et les ressources liés aux différents projets • Coordonner le dispositif Ecole ouverte • Tenir un tableau de bord du REP+ 			
MODALITÉS D'AFFECTATION	- Décharge			
COMPÉTENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences dans les domaines de la pédagogie et de la formation • Compétences organisationnelles et relationnelles, gestion de groupes • Aptitude à l'analyse, la synthèse et la rédaction • Maîtrise des techniques informatiques • Connaissance des textes relatifs à l'éducation prioritaire et au plan de cohésion sociale 			
RÉGIME INDEMNITAIRE	NBI 30 pts + indemnités 1882 + 1914			
SPÉCIFICITÉS DU POSTE	<p>La diversité des missions à assurer demande une souplesse dans l'aménagement des horaires de service. Un bilan d'activité sous forme d'évaluation du dispositif devra être réalisé chaque année et communiqué au supérieur hiérarchique.</p>			

18 – COORDONNATEUR REP et ENSEIGNANT COORDONNATEUR ELEVES ALLOPHONES & ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINERANTES ET VOYAGEURS

PEPAP : POSTE A EXIGENCE PARTICULIERE ET A PROFIL

POSTE	<p>Quotité : ½ accompagnement EANA/EFIV et ½ coordination REP Implantation - Rattachement administratif :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 0 auto;">Flers - école Morin La Fontaine</div> <p>Zones d'intervention : circonscriptions de Flers et d'Argentan Certificat requis : Certification Français Langue Seconde ou équivalent</p>
CADRE GÉNÉRAL ET MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - <u>L'enseignant coordonnateur REP</u> : placé sous l'autorité de l'IEN de circonscription, du chef d'établissement support et de l'IA-IPR chargé du dossier, il assure la coordination et le suivi du projet REP. - <u>L'enseignant coordonnateur EANA/EFIV</u> : placé sous l'autorité de l'IEN chargé de la mission LVE, il assure l'accompagnement de la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs.
FONCTIONS	<p><u>Élèves allophones</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluer les connaissances et compétences des élèves et proposer un premier parcours de scolarisation - Assurer un suivi des élèves en lien avec les équipes enseignantes - Conseiller les équipes enseignantes dans la prise en charge des élèves - Participer aux actions de formation du CASNAV - Assurer la liaison avec les familles et les associations ou organismes référents - Produire des outils d'évaluation et de pilotage <p><u>Enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer un suivi des élèves en lien avec les équipes enseignantes - Conseiller les équipes enseignantes dans la prise en charge de ces élèves - Aider à assurer la liaison avec les familles et avec les collectivités territoriales - Produire des outils d'évaluation et de pilotage <p><u>Coordination REP</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer au pilotage et au suivi des dossiers du Réseau Réussite Scolaire - Préparer et mettre en œuvre les décisions du comité exécutif - Coordonner et assurer le suivi du projet de REP - Articuler dans le cadre du COS, projet d'établissement et projets d'écoles - Accompagner les équipes dans les projets pédagogiques, participer à l'amélioration des résultats des élèves et mettre ses compétences au service de la formation des membres du réseau - Développer le dialogue avec les partenaires internes et externes - Rechercher les financements et les ressources liés aux différents projets - Coordonner le dispositif Ecole ouverte - Tenir un tableau de bord du REP
COMPETENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> - Compétences dans les domaines de la pédagogie et de la formation - Compétences organisationnelles et relationnelles, gestion de groupes - Aptitude à l'analyse, la synthèse et la rédaction - Maîtrise des techniques informatiques - Connaissance des textes relatifs à l'éducation prioritaire et au plan de cohésion sociale
MODALITÉS D'AFFECTATION	<p>Nomination à titre définitif si l'enseignant dispose du certificat requis Nomination à titre provisoire si l'enseignant ne dispose pas du certificat requis</p>
RÉGIME INDEMNITAIRE	<ul style="list-style-type: none"> - NBI 30 pts, indemnité 1914 + prime REP 1983 sur la mission de coordo REP
SPÉCIFICITÉS DU POSTE	<p>Horaires et congés arrêtés avec le supérieur hiérarchique et le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an. La diversité des missions demande une souplesse dans l'aménagement des horaires de service. Un bilan d'activité sous forme d'évaluation du dispositif devra être réalisé chaque année et communiqué au supérieur hiérarchique.</p>

19 – ENSEIGNANT COORDONNATEUR ELEVES ALLOPHONES & ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINERANTES ET VOYAGEURS	
PEPAP : POSTE A EXIGENCE PARTICULIERE ET A PROFIL	
POSTE	Nombre de postes : 1 Implantation - rattachement administratif <div style="border: 1px solid black; display: inline-block; padding: 2px 10px; margin: 5px 0;">Alençon – école La Fontaine</div> Zone d'intervention : circonscription d'Alençon Certificat requis : Certification Français Langue Seconde ou équivalent
CADRE GÉNÉRAL ET MISSIONS	Placé sous l'autorité de l'IEN LVE, l'enseignant coordonnateur assure : <ul style="list-style-type: none"> - l'accompagnement de la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA), - l'accompagnement de la scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV).
FONCTIONS	<u>Elèves allophones</u> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluer les connaissances et compétences des élèves et proposer un premier parcours de scolarisation - Assurer un suivi des élèves en lien avec les équipes enseignantes - Conseiller les équipes enseignantes dans la prise en charge de ces élèves - Participer aux actions de formation du CASNAV - Aider à assurer la liaison avec les familles et les associations ou organismes référents - Produire des outils d'évaluation et de pilotage <u>Enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs</u> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer un suivi des élèves en lien avec les équipes enseignantes - Conseiller les équipes enseignantes dans la prise en charge de ces élèves - Aider à assurer la liaison avec les familles et avec les collectivités territoriales - Produire des outils d'évaluation et de pilotage
MODALITÉS D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nomination à titre définitif si l'enseignant dispose du certificat requis - Nomination à titre provisoire si l'enseignant ne dispose pas du certificat requis
RÉGIME INDEMNITAIRE	Indemnités 1914 + 1882 REP+
SPÉCIFICITÉS DU POSTE	Horaires et congés arrêtés avec le supérieur hiérarchique et le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000) Un bilan d'activité sous forme d'évaluation du dispositif devra être réalisé chaque année et communiqué au supérieur hiérarchique.

20 – CHARGÉ DE MISSION ELEVES ALLOPHONES & ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINERANTES ET VOYAGEURS

PEPAP : POSTE A EXIGENCE PARTICULIERE ET A PROFIL

POSTE	<p>Quotité : 100% dont ¼ coordination départementale EANA/EFIV et ¾ enseignant EANA/EFIV Implantation – rattachement administratif :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 0 auto;">DSDEN de l'Orne - Alençon</div> <p>Zone d'intervention : ensemble du département Certificat requis : Certification Français Langue Seconde ou équivalent</p>
CADRE GÉNÉRAL ET MISSIONS	<p>Placé sous l'autorité de l'IEN chargée de la mission LVE, le chargé de mission EANA/EFIV coordonne l'action des enseignants EANA/EFIV et assure l'accompagnement de la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs à l'échelon du département.</p>
FONCTIONS	<p>Le chargé de mission EANA/EFIV a pour mission de concourir à la mise en œuvre de la politique et de la stratégie départementale et académique en faveur de l'inclusion des élèves allophones et des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs en cohérence avec les textes et circulaires nationaux en vigueur.</p> <p>Placé sous l'autorité directe de l'IEN chargé de la mission LVE, il :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travaille en lien avec le CASNAV, les IEN, les écoles, les enseignants EANA/EFIV (1^{er} et 2nd degrés) ainsi que les services départementaux, - coordonne les actions des enseignants EANA/EFIV du 1^{er} degré, - s'assure de l'organisation de l'accueil, des positionnements, de la scolarisation et du suivi des EANA et des EFIV à l'échelon du département, - recueille de manière régulière les données relatives à la scolarisation des EANA et EFIV nécessaires à la tenue du tableau de bord départemental/académique et des enquêtes, - participe aux réunions et instances institutionnelles et partenariales en accord avec l'IEN chargée de la mission LVE, - évalue les connaissances et compétences des élèves et propose un premier parcours de scolarisation des élèves allophones, - assure le suivi des élèves EANA/EFIV en lien avec les équipes enseignantes, - conseille les équipes enseignantes dans la prise en charge des élèves EANA/EFIV, - participe à la conception, à l'élaboration de formations et de documents pédagogiques, - assure la liaison avec les familles, les associations, les collectivités territoriales ou les organismes référents.
COMPÉTENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> - Compétences dans les domaines de la pédagogie et de la formation - Compétences organisationnelles et relationnelles, gestion de groupes - Aptitude à l'analyse, la synthèse et la rédaction - Maîtrise des techniques informatiques - Capacité à collecter et traiter des données - Réactivité, force de proposition et adaptabilité nécessaires - Connaissance des textes relatifs aux EANA/EFIV et au plan de cohésion sociale
MODALITÉS D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nomination à titre définitif si l'enseignant dispose du certificat requis - Nomination à titre provisoire si l'enseignant ne dispose pas du certificat requis
RÉGIME INDEMNITAIRE	<p>NBI 30 pts, indemnité 1914</p>
SPÉCIFICITÉS DU POSTE	<p>Horaires et congés arrêtés avec le supérieur hiérarchique et le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000) Un bilan d'activité sous forme d'évaluation du dispositif devra être réalisé chaque année et communiqué au supérieur hiérarchique.</p>

21 - ENSEIGNANT RÉFÉRENT

PEPAP : POSTE A EXIGENCE PARTICULIERE ET A PROFIL

<p>POSTE</p>	<p>Nombre de postes : 10 - territorialisés par secteur Implantation : résidence administrative en collège ou en lycée</p> <table border="1" data-bbox="526 448 1244 750"> <tr><td>Collège St Exupéry Alençon</td><td>1</td></tr> <tr><td>Collège Racine Alençon</td><td>1</td></tr> <tr><td>Collège Molière L'Aigle</td><td>1</td></tr> <tr><td>Collège Truffaut Argentan</td><td>1</td></tr> <tr><td>Collège Prévert Domfront</td><td>1</td></tr> <tr><td>Collège Émile Chartier Mortagne</td><td>1</td></tr> <tr><td>Collège Brassens Ecouché</td><td>1</td></tr> <tr><td>Collège Jean Monnet Flers</td><td>1</td></tr> <tr><td>LP Flora Tristan La Ferté Macé</td><td>1</td></tr> <tr><td>MDPH</td><td>1</td></tr> </table> <p>Certificat requis : CAPPEI ou équivalent</p>	Collège St Exupéry Alençon	1	Collège Racine Alençon	1	Collège Molière L'Aigle	1	Collège Truffaut Argentan	1	Collège Prévert Domfront	1	Collège Émile Chartier Mortagne	1	Collège Brassens Ecouché	1	Collège Jean Monnet Flers	1	LP Flora Tristan La Ferté Macé	1	MDPH	1
Collège St Exupéry Alençon	1																				
Collège Racine Alençon	1																				
Collège Molière L'Aigle	1																				
Collège Truffaut Argentan	1																				
Collège Prévert Domfront	1																				
Collège Émile Chartier Mortagne	1																				
Collège Brassens Ecouché	1																				
Collège Jean Monnet Flers	1																				
LP Flora Tristan La Ferté Macé	1																				
MDPH	1																				
<p>CADRE GÉNÉRAL ET MISSIONS</p>	<p>Placé sous l'autorité de l'IEN chargé de la mission Ecole inclusive, l'enseignant référent est l'interlocuteur privilégié des familles : il assure une mission essentielle d'accueil et d'information. Il travaille avec les équipes pédagogiques et les partenaires associés à la sécurisation du parcours de l'élève en situation de handicap.</p> <p>En établissement, et en tant que membre de l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS), l'enseignant référent est chargé de l'animation et de la coordination de l'ESS. Il veille à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre du PPS quelles que soient les modalités de scolarisation de l'élève (établissement scolaire, sanitaire ou médico-social) et assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH, notamment en contribuant aux évaluations des équipes pluridisciplinaires de la MDPH.</p> <p>En MDPH, l'enseignant référent est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN SPEI et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de la MDPH. Il est responsable de l'organisation et du fonctionnement des équipes pluridisciplinaires d'évaluation et du traitement des dossiers, et travaille avec les partenaires associés à la scolarisation des élèves handicapés dans la MDPH, avec les secteurs d'intervention suivants : écoles, établissements du 2nd degré et des établissements spécialisés du département.</p>																				
<p>FONCTIONS</p>	<p>Assurer le suivi de la scolarité des élèves handicapés par une participation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à l'élaboration et à la mise en œuvre des Projets Personnalisés de Scolarisation • aux réunions des équipes de suivi de la scolarisation • à l'actualisation des dossiers 																				
<p>MODALITÉS D'AFFECTATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nomination à titre définitif si l'enseignant dispose du certificat requis - Nomination à titre provisoire si l'enseignant ne dispose pas du certificat requis 																				
<p>COMPÉTENCES REQUISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne connaissance de la réglementation de l'école inclusive • Respect strict du secret professionnel et du devoir de réserve • Qualités relationnelles • Sens de l'organisation, du travail en équipe et de la planification : gestion administrative des dossiers, calendrier des réunions • Maîtrise des outils numériques 																				
<p>RÉGIME INDEMNITAIRE</p>	<p>Indemnité 1995 – 408 si titre</p>																				
<p>SPÉCIFICITÉS DU POSTE</p>	<p>Horaires et congés arrêtés avec le supérieur hiérarchique et le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000) Un bilan d'activité sous forme d'évaluation du dispositif devra être réalisé chaque année et communiqué au supérieur hiérarchique.</p>																				

	22 - COORDONNATEUR PIAL Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé PAP : POSTE A PROFIL																						
POSTE	Nombre de décharges : 11 (25% par PIAL. Plusieurs PIAL peuvent être sollicités et pris en charge par un enseignant : dans ce cas, les décharges sont additionnées. Implantation : collèges <table border="1" style="margin-left: 40px;"> <tr><td>Alençon Louise Michel</td><td>25%</td></tr> <tr><td>Alençon Balzac</td><td>25%</td></tr> <tr><td>Domfront Prévert</td><td>25%</td></tr> <tr><td>Écouché Brassens</td><td>25%</td></tr> <tr><td>Flers Sévigné</td><td>25%</td></tr> <tr><td>L'Aigle Dolto</td><td>25%</td></tr> <tr><td>La Ferté Macé Jacques Brel</td><td>25%</td></tr> <tr><td>Mortagne Chartier</td><td>25%</td></tr> <tr><td>Rémalard Harel</td><td>25%</td></tr> <tr><td>Tinchebray Camus</td><td>25%</td></tr> <tr><td>Trun Malraux</td><td>25%</td></tr> </table>	Alençon Louise Michel	25%	Alençon Balzac	25%	Domfront Prévert	25%	Écouché Brassens	25%	Flers Sévigné	25%	L'Aigle Dolto	25%	La Ferté Macé Jacques Brel	25%	Mortagne Chartier	25%	Rémalard Harel	25%	Tinchebray Camus	25%	Trun Malraux	25%
Alençon Louise Michel	25%																						
Alençon Balzac	25%																						
Domfront Prévert	25%																						
Écouché Brassens	25%																						
Flers Sévigné	25%																						
L'Aigle Dolto	25%																						
La Ferté Macé Jacques Brel	25%																						
Mortagne Chartier	25%																						
Rémalard Harel	25%																						
Tinchebray Camus	25%																						
Trun Malraux	25%																						
CADRE GÉNÉRAL ET MISSIONS	Placé sous l'autorité hiérarchique du personnel d'encadrement de son poste de rattachement administratif et sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement pilote du PIAL, le coordonnateur du PIAL assure la coordination entre les acteurs du PIAL pour en garantir le bon fonctionnement.																						
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Animer avec le pilote du PIAL et sous son autorité les réunions d'organisation de l'accompagnement humain à l'échelle définie par le pôle • Mettre en œuvre les choix opérés par l'instance de pilotage du PIAL • Actualiser systématiquement les dossiers des AESH et des élèves accompagnés sur la plateforme dédiée • Evaluer les besoins d'accompagnement des élèves nouvellement notifiés à partir d'outils choisis en instance de pilotage et avec l'avis des acteurs les plus proches des élèves • Faire des propositions d'organisation de l'accompagnement humain des élèves et les soumettre au pilote du PIAL • Expliquer si besoin aux différents acteurs (chefs d'établissement, directeurs d'école, enseignants, personnels d'accompagnement, familles...) les choix opérés et les prestations attendues • Réaliser un suivi des accompagnements mis en œuvre et proposer des évolutions de l'aide humaine en fonction des progrès observés chez les élèves ou des difficultés rencontrées • Evaluer avec les enseignants et les personnels accompagnants les besoins en formation et les transmettre au service public de l'Ecole inclusive • Participer au recrutement, à la formation et à l'évaluation des personnels accompagnants 																						
MODALITÉS D'AFFECTATION	Décharge																						
COMPETENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à travailler en équipe • Capacité à travailler avec des partenaires d'autres institutions • Respect de la confidentialité • Bonne culture pédagogique 																						
RÉGIME INDEMNITAIRE	Sans objet																						
SPÉCIFICITÉS DU POSTE	Horaires et congés arrêtés avec le supérieur hiérarchique et le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000) Un bilan d'activité sous forme d'évaluation du dispositif devra être réalisé chaque année et communiqué au supérieur hiérarchique.																						

	23 - COORDONNATEUR DE LA FORMATION DES AESH PAP : POSTE A PROFIL
POSTE	Décharge : 1 à 50% Implantation : DSDEN à Alençon
CADRE GÉNÉRAL ET MISSIONS	Placé sous l'autorité de l'IEN chargé de la mission Ecole inclusive, le coordonnateur de la formation assure l'élaboration et mise en œuvre des plans de formation initiale et continue des personnels AESH.
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place, sous l'autorité de l'IA-DASEN et de l'IEN chargé de la mission Ecole inclusive, d'un plan de formation des AESH • Mise en œuvre de la formation • Communication à l'adresse des enseignants, des établissements, des organismes de formation et des personnels accompagnants • Interventions lors des modules de formation • Elaboration et suivi d'un tableau de bord de cette formation
MODALITÉS D'AFFECTATION	- Décharge
COMPETENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à travailler en équipe • Compétences pour le travail administratif • Capacité de rédaction
RÉGIME INDEMNITAIRE	Sans objet
SPÉCIFICITÉS DU POSTE	Horaires et congés arrêtés avec le supérieur hiérarchique et le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000) Un bilan d'activité sous forme d'évaluation du dispositif devra être réalisé chaque année et communiqué au supérieur hiérarchique.

	<h2>24 - CHARGÉ DE MISSION ECOLE INCLUSIVE</h2> <p>PAP : POSTE A PROFIL</p>
POSTE	<p>Nombre de postes : 1 Implantation : DSDEN à Alençon Certificat requis : CAPPEI ou équivalent</p>
CADRE GÉNÉRAL ET MISSIONS	<p>Collaborateur direct de l'IEN chargé de la mission Ecole inclusive et placé sous son autorité, le chargé de mission école inclusive assure un rôle de conseil au pilotage départemental et de suivi de la mise en œuvre des grands chantiers de l'Ecole inclusive.</p>
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux travaux du SPEI en fonction des priorités définies • Coopérer avec les IEN de circonscription et leur équipe pour faciliter l'organisation des réunions des pôles ressource • Assurer des liens réguliers avec les directeurs d'ESMS, être leur interlocuteur privilégié dans la liaison avec les pôles ressource de circonscription • Identifier au sein des ESMS les professionnels médico-sociaux à même d'être des personnes ressources pour les pôles et constituer un réseau de partenaires • Coopérer avec les médecins scolaires pour recueillir les informations nécessaires à la compréhension des situations • Coopérer avec les professionnels de la protection judiciaire, les acteurs de la protection de l'enfance et les assistants de service social du conseil départemental afin de les mobiliser pour l'analyse des situations • Participer à la conception et à l'animation des stages départementaux • Participer à la conception et à l'animation des formations destinées aux AESH • Ponctuellement, aider à l'installation du matériel pédagogique adapté et à son appropriation par les élèves bénéficiaires
MODALITÉS D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> • Nomination à titre définitif si l'enseignant dispose du certificat requis • Nomination à titre provisoire si l'enseignant ne dispose pas du certificat requis
COMPETENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à travailler en équipe • Capacité à travailler avec des partenaires d'autres institutions • Respect de la confidentialité • Capacité de rédaction • Bonne culture pédagogique
RÉGIME INDEMNITAIRE	<p>Prime 408 si titre</p>
SPÉCIFICITÉS DU POSTE	<p>Horaires et congés arrêtés avec le supérieur hiérarchique et le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000)</p> <p>Un bilan d'activité sous forme d'évaluation du dispositif devra être réalisé chaque année et communiqué au supérieur hiérarchique.</p>

25 - COORDONNATEUR CDOEA (Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré) ET COORDONNATEUR CDO - CDA A LA MDPH PEPAP : POSTE A EXIGENCE PARTICULIERE ET A PROFIL	
POSTE	Nombre de postes : 1 Implantation : circonscription Ecole inclusive – DSDEN Alençon Certificat requis : CAPPEI
CADRE GÉNÉRAL ET MISSIONS	Sous l'autorité et la coordination de l'IEN chargé de la mission Ecole inclusive, le secrétaire de la CDOEASD accueille et informe les élèves et les familles, organise des réunions, des commissions restreintes et plénières. Il contribue à l'évaluation des parcours scolaires des élèves. Pour cela, il travaille avec les équipes des écoles et des collèges, ainsi que les partenaires associés à la scolarisation en EGPA.
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Contribue aux travaux du service public de l'Ecole inclusive - Assurer le suivi des parcours scolaires des élèves de SEGPA - Participer aux travaux des équipes éducatives dans les écoles et les collèges - Constituer les dossiers pour l'étude de la situation des élèves en CDO - Faire des propositions de composition des CDO et d'organisation du calendrier annuel des CDO - Assurer la communication avec les directeurs d'école, les directeurs de SEGPA et les principaux de collège - Faire des propositions pour l'élaboration de la circulaire départementale sur la pré-orientation et l'orientation vers les enseignements adaptés - Participer aux équipes pluridisciplinaires d'évaluation (EPE) de la MDPH pour l'étude des dossiers des élèves avec PPS demandant une pré-orientation ou une orientation en SEGPA - Animer avec l'IEN ASH les réunions de la CDO - Présenter aux équipes enseignantes des SEGPA et de l'EREA les éléments non confidentiels des dossiers des élèves pré-orientés avec ou sans PPS, en coordination avec les enseignants référents - Assurer le suivi des conventions tripartites signées entre les ITEP ou les SESSAD et les collèges avec SEGPA, dans le cadre de la démarche Dispositif ITEP - Assurer le suivi des inclusions des élèves des UE d'ITEP en SEGPA.
MODALITÉS D'AFFECTATION	Nomination à titre définitif si l'enseignant dispose du certificat requis Nomination à titre provisoire si l'enseignant ne dispose pas du certificat requis
COMPÉTENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance de la régulation de l'école inclusive, en particulier de ce qui relève de l'enseignement adapté du second degré - Capacité à travailler en équipe - Capacité à travailler avec des partenaires d'autres institutions - Respect de la confidentialité - Maîtrise des techniques informatiques - Bonne culture pédagogique
RÉGIME INDEMNITAIRE	NBI 27
SPÉCIFICITÉS DU POSTE	Horaires et congés arrêtés avec le supérieur hiérarchique et le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000) Un bilan d'activité sous forme d'évaluation du dispositif devra être réalisé chaque année et communiqué au supérieur hiérarchique.

26 - ENSEIGNANT COORDONNATEUR MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) PEPAP : POSTE A EXIGENCE PARTICULIERE ET A PROFIL	
POSTE	Nombre de postes : 1 Implantation : DSDEN Alençon - circonscription ASH Certificat requis : CAPPEI ou équivalent
CADRE GÉNÉRAL ET MISSIONS	Placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN chargé de la mission Ecole inclusive et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de la MDPH. Mis à disposition de la MDPH Secteur d'intervention : scolarisation des élèves en situation de handicap <i>Cf. Décret n° 2005-1587 du 19/12/2005</i>
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Est responsable de l'organisation et du fonctionnement des équipes pluridisciplinaires d'évaluation et du traitement des dossiers • Travaille avec les partenaires associés à la scolarisation des élèves handicapés
MODALITÉS D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> • Nomination à titre définitif si l'enseignant dispose du certificat requis • Nomination à titre provisoire si l'enseignant ne dispose pas du certificat requis
COMPÉTENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne connaissance de la réglementation du service public de l'école inclusive • Respect strict du secret professionnel et du devoir de réserve • Qualités relationnelles • Sens du travail en équipe, de l'organisation et de la planification : gestion administrative des dossiers, calendrier des réunions • Maîtrise des techniques informatiques • Disponibilité (horaire d'enseignant n'ayant pas la responsabilité d'une classe).
RÉGIME INDEMNITAIRE	NBI 27
SPÉCIFICITÉS DU POSTE	Horaires et congés arrêtés avec le supérieur hiérarchique et le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000) Un bilan d'activité sous forme d'évaluation du dispositif devra être réalisé chaque année et communiqué au supérieur hiérarchique.

	27 - ENSEIGNANT RESSOURCE MOBILE TSA (TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME) PEPAP : POSTE A EXIGENCE PARTICULIERE ET A PROFIL
POSTE	Nombre de postes : 1 Implantation : DSDEN Alençon Certificat requis : CAPPEI ou équivalent
CADRE GÉNÉRAL ET MISSIONS	Placé sous l'autorité de l'IEN chargé de la mission Service Public de l'Ecole Inclusive, l'enseignant ressources TSA est administrativement rattaché à la Direction des Services de l'Education Nationale de l'Orne. Il accompagne prioritairement les équipes pédagogiques des établissements du second degré du département et intervient auprès des enseignants scolarisant dans leurs classes des élèves avec des troubles du spectre de l'autisme.
FONCTIONS	<ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Conseil et accompagnement des personnels, dont enseignants et AESH</u> : <ul style="list-style-type: none"> - apporte conseil pédagogique et aide méthodologique à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'établissement - contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec TSA - participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques - participe aux équipes éducatives, pédagogiques et aux équipes de suivi de scolarisation chaque fois que nécessaire - participe à des groupes d'expertise, notamment au pôle ressource 2. <u>Elaboration et mise à disposition de ressources pour les adaptations scolaires</u> : <ul style="list-style-type: none"> - informe et fournit des ressources à l'enseignant et à l'équipe éducative - participe à des groupes de travail et à des actions innovantes visant la mise en œuvre de l'école inclusive - élabore des outils adaptés aux élèves avec TSA 3. <u>Interventions en formation initiale et continue</u> dans le cadre des formations sur les TSA inscrites au plan de formation pour les enseignants et les AESH 4. <u>Participation aux travaux de la circonscription Service Public de l'Ecole Inclusive</u>
MODALITÉS D'AFFECTATION	Nomination à titre définitif si l'enseignant dispose du certificat requis Nomination à titre provisoire si l'enseignant ne dispose pas du certificat requis
COMPÉTENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap • Connaissance des troubles du spectre de l'autisme et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé • Connaissances des ressources existantes pour les élèves avec des TSA • Capacité à travailler en équipe et en partenariat • Capacité à adapter les démarches pédagogiques et éducatives • Capacités relationnelles et sens de l'organisation • Suivi obligatoire des formations spécifiques pour l'accueil et l'accompagnement des élèves avec TSA
REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 pts – ISAE
SPÉCIFICITÉS DU POSTE	Horaires et congés arrêtés avec le supérieur hiérarchique et le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an. Un bilan d'activité sous forme d'évaluation du dispositif devra être réalisé chaque année et communiqué au supérieur hiérarchique.

28 – ENSEIGNANT ITINERANT OPTION B PEPAP : POSTE A EXIGENCE PARTICULIERE ET A PROFIL	
POSTE	Nombre de postes : 1 Certificat requis : CAPPEI ou équivalent Implantation : Centre d'Education Spécialisé « La Providence » à Alençon
CADRE GÉNÉRAL ET MISSIONS	L'enseignant itinérant option B est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN chargé de la mission Service Public de l'Ecole Inclusive, et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS. Il exerce auprès d'élèves d'écoles, de collèges et de lycées porteurs de troubles des fonctions visuelles (TFV). Il contribue à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de ces élèves, analyse les besoins éducatifs de chacun, conçoit et met en œuvre des outils, démarches et pratiques pédagogiques adaptées, et accompagne les équipes enseignantes des classes dans lesquelles ils sont scolarisés.
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'un enseignement adapté à la déficience visuelle en concertation avec les équipes enseignantes et de direction des établissements de scolarisation : appropriation des moyens de compensation, soutien pédagogique, évaluation des actions engagées. - Accompagnement des familles : présentation du PPS, suivi du projet scolaire et d'orientation, notions de braille, utilisation de matériel spécialisé, adaptations de supports et outils pédagogiques, aide à la maîtrise de l'outil informatique... - Accompagnement des AESH dans l'aide à apporter à l'élève, adaptation de supports - Participation au bon déroulement des examens et évaluations nationales : tiers temps, secrétariat, contrôle de la lisibilité des sujets... - Coordination avec les équipes éducatives, de santé et les partenaires extérieurs
COMPETENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne connaissance du système éducatif, des établissements médico-sociaux et des dispositifs de suivi des élèves à besoins particuliers. - Maîtrise des outils et logiciels pédagogiques adaptés aux troubles des fonctions visuelles : informatique, braille littéraire, braille mathématique... - Capacité à travailler en équipe pluri-catégorielle et à coordonner les actions de ces équipes dans le cadre des projets individuels de chaque élève.
MODALITÉS D'AFFECTATION	Nomination à titre définitif si l'enseignant dispose du certificat requis Nomination à titre provisoire si l'enseignant ne dispose pas du certificat requis
RÉGIME INDEMNITAIRE	Nbi 27 - ISAE (1914) – Prime REP si exercice en REP (1982 ou 1983)
SPÉCIFICITÉS DU POSTE	Horaires et congés arrêtés avec le supérieur hiérarchique et le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an. La diversité des missions demande une souplesse dans l'aménagement des horaires de service. Un bilan d'activité sous forme d'évaluation du dispositif devra être réalisé chaque année et communiqué au supérieur hiérarchique.

29 - ENSEIGNANT EN CENTRE HOSPITALIER

PEPAP : POSTE A EXIGENCE PARTICULIERE ET A PROFIL

POSTE	Nombre de postes : 1 Implantation : centre hospitalier de Flers Certificat requis : CAPPEI ou équivalent
CADRE GÉNÉRAL ET MISSIONS	Placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN chargé de la mission Ecole inclusive et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'hôpital, l'enseignant : <ul style="list-style-type: none"> • assure les fonctions d'enseignant spécialisé auprès des élèves hospitalisés • effectue l'évaluation pédagogique des élèves afin d'être en capacité de faire des propositions pédagogiques dans le cadre de leur problématique • contribue à la permanence d'un lien avec le milieu scolaire ordinaire
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - enseigner à des élèves hospitalisés en tenant compte des problématiques particulières - maintenir des échanges avec le lieu de scolarisation en milieu ordinaire et avec les familles - participer, le cas échéant, aux réunions de régulation, de synthèse au sein des équipes. Il sera alors amené à travailler au sein d'une équipe et donc en collaboration avec les différents partenaires (parents, médecins, personnel infirmier...) - collaborer avec les enseignants référents Education nationale
MODALITÉS D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nomination à titre définitif si l'enseignant dispose du certificat requis - Nomination à titre provisoire si l'enseignant ne dispose pas du certificat requis
COMPÉTENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir travailler en équipe avec différents partenaires - Avoir des qualités relationnelles, d'accueil, d'écoute et de confidentialité - Être capable d'analyser des situations complexes pouvant être dues aux différentes pathologies et d'en mesurer les incidences en terme de scolarité - Être capable de mobiliser les élèves sur des champs d'activités scolaires
RÉGIME INDEMNITAIRE	Indemnités 1914 + 1994 + prime 408 si titre
SPÉCIFICITÉS DU POSTE	Horaires et congés arrêtés avec le supérieur hiérarchique et le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000) Un bilan d'activité sous forme d'évaluation du dispositif devra être réalisé chaque année et communiqué au supérieur hiérarchique.

30 - ENSEIGNANT EN UEMA
(UNITE D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE AUTISME)

PEPAP : POSTE A EXIGENCE PARTICULIERE ET A PROFIL

POSTE	<p>Nombre de postes : 2 Implantation :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>Ecole maternelle Anne Frank – Argentan (IME Godegrand)</td> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td>Ecole Maurice Gérard - Le Mêle sur Sarthe (IME La Garenne)</td> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> </table> <p>Certificat requis : CAPPEI ou équivalent</p>	Ecole maternelle Anne Frank – Argentan (IME Godegrand)	1	Ecole Maurice Gérard - Le Mêle sur Sarthe (IME La Garenne)	1
Ecole maternelle Anne Frank – Argentan (IME Godegrand)	1				
Ecole Maurice Gérard - Le Mêle sur Sarthe (IME La Garenne)	1				
CADRE GÉNÉRAL ET MISSIONS	<p>L'UEMA est un dispositif médico-social rattaché à un IME et implanté au sein d'une école maternelle pour accueillir des enfants autistes. L'Enseignant spécialisé en UEMA est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN chargé du Service Public de l'Ecole inclusive et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS.</p>				
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer des temps d'apprentissage scolaire en coordination avec les suivis thérapeutiques • Mettre en place des adaptations particulières permettant aux élèves d'accéder aux apprentissages, à la communication, à la socialisation et à l'autonomie • Organiser les temps d'inclusion dans les classes ordinaires • Participer aux réunions de coordination et de synthèse du projet individuel d'accompagnement • Assurer la cohérence des projets personnalisés de scolarisation (PPS) • Assurer la coordination avec l'équipe pédagogique de l'école dans laquelle est implantée l'unité d'enseignement 				
MODALITÉS D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nomination à titre définitif si l'enseignant dispose du certificat requis - Nomination à titre provisoire si l'enseignant ne dispose pas du certificat requis 				
COMPÉTENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne connaissance des dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap • Capacité à travailler en équipe pluri-catégorielle • Capacité à travailler avec des partenaires d'autres institutions • Respect de la confidentialité • Suivi de formations spécifiques pour l'accueil et l'accompagnement des élèves avec TSA 				
RÉGIME INDEMNITAIRE	<p>Indemnités 1914 + 1994 + prime 408 si titre</p>				
SPÉCIFICITÉS DU POSTE	<p>Horaires et congés arrêtés avec le supérieur hiérarchique et le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000) Un bilan d'activité sous forme d'évaluation du dispositif devra être réalisé chaque année et communiqué au supérieur hiérarchique.</p>				

31 - ENSEIGNANT EN CENTRE DE DÉTENTION PEPAP : POSTE A EXIGENCE PARTICULIERE ET A PROFIL			
POSTE	Nombre de postes : 3 Implantation : <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Centre de détention - Argentan</td> <td style="padding: 2px; text-align: center;">3</td> </tr> </table> Certificat requis : CAPPEI ou équivalent Conditions : expérience auprès d'adolescents ou de jeunes adultes en difficulté scolaire. L'avis de l'IEN SPEI et du centre pénitentiaire sont sollicités.	Centre de détention - Argentan	3
Centre de détention - Argentan	3		
CADRE GÉNÉRAL ET MISSIONS	Placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN SPEI (1 ^{er} degré) et sous l'autorité fonctionnelle du Proviseur de l'UPR, l'enseignant en centre de détention : <ul style="list-style-type: none"> assure les fonctions d'enseignant spécialisé après avoir évalué les besoins du public scolarisé effectue l'évaluation pédagogique pour réaliser des propositions pédagogiques en conformité avec les problématiques rencontrées contribue à la permanence d'un lien avec les services pénitentiaires 		
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> Enseigner en tenant compte des problématiques particulières du public scolarisé Participer aux réunions de régulation, de synthèse au sein des équipes. L'enseignant sera amené à travailler au sein d'une équipe et en collaboration avec différents partenaires. 		
MODALITÉS D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nomination à titre définitif si l'enseignant dispose du certificat requis. - Nomination à titre provisoire si l'enseignant ne dispose pas du certificat requis 		
COMPÉTENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> Savoir travailler en équipe avec différents partenaires Avoir des qualités relationnelles, d'accueil, d'écoute et de confidentialité Être capable d'analyser des situations complexes Être capable de mobiliser les apprenants sur des champs d'activités scolaires adaptés à leurs centres d'intérêt Expérience d'enseignement devant un public adulte 		
RÉGIME INDEMNITAIRE	408 si titre + 603		
SPÉCIFICITÉS DU POSTE	Horaires et congés arrêtés avec le supérieur hiérarchique et le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000) Un bilan d'activité sous forme d'évaluation du dispositif devra être réalisé chaque année et communiqué au supérieur hiérarchique.		

32 - ENSEIGNANT EN CENTRE PENITENTIAIRE

PEPAP : POSTE A EXIGENCE PARTICULIERE ET A PROFIL

<p>POSTE</p>	<p>Nombre de postes : 2 Implantation :</p> <table border="1" data-bbox="560 432 1032 468"> <tr> <td>Maison Centrale – Condé sur Sarthe</td> <td>2</td> </tr> </table> <p>Certificat requis : CAPPEI ou équivalent Conditions : expérience auprès d'adolescents ou de jeunes adultes en difficulté scolaire. L'avis de l'IEN et du centre pénitentiaire sont sollicités.</p>	Maison Centrale – Condé sur Sarthe	2
Maison Centrale – Condé sur Sarthe	2		
<p>CADRE GÉNÉRAL ET MISSIONS</p>	<p>Placé sous la double autorité de l'Education nationale : IEN SPEI (1^{er} degré) et Proviseur de l'UPR de Rennes. Enseignement dans le cadre d'un service statutaire annualisé et aménagé.</p> <ul style="list-style-type: none"> Obligations Réglementaires de Service réparties sur au moins 7 demi-journées et éventuelles heures supplémentaires Répartition du service possible au-delà des 36 semaines d'une année scolaire classique (40 semaines au maximum en fonction du projet et du type de structure) 		
<p>FONCTIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> Répondre aux besoins de formation des personnes incarcérées Accueillir les personnes incarcérées et enseigner à des publics non qualifiés S'intéresser aux pratiques relatives à la lutte contre l'illettrisme et au FLE (français langue étrangère) Travailler en équipe avec les autres enseignants pour coordonner les interventions Travailler en concertation et coordination avec les personnels de l'établissement pénitentiaire Développer les différentes formes d'accès aux savoirs et contribuer à la valorisation de la personne Assurer l'accompagnement des cours par correspondance (CNED, CNAM, université...) Assurer aux détenus l'enseignement nécessaire à l'acquisition de compétences pour préparer les examens nationaux et leur réinsertion socioprofessionnelle 		
<p>MODALITÉS D'AFFECTATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nomination à titre définitif si l'enseignant dispose du certificat requis. Nomination à titre provisoire si l'enseignant ne dispose pas du certificat requis 		
<p>COMPÉTENCES REQUISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> Individualiser sa pratique et utiliser des démarches pédagogiques adaptées Connaître les modalités de fonctionnement d'un service d'enseignement en établissement pénitentiaire Respecter les règles déontologiques et de discrétion liées à la spécificité du milieu carcéral Être capable de prendre le recul indispensable au bon fonctionnement du poste Être capable de travailler en équipe et d'analyser ses pratiques professionnelles Posséder des qualités relationnelles et d'adaptation : écoute, négociation, coopération, implication... Utiliser l'informatique et répondre aux exigences administratives Rendre compte de ses activités auprès du responsable local de l'enseignement 		
<p>FORMATIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> Formations proposées par l'Unité Pédagogique inter-régionale du Grand Ouest : auprès de l'équipe pédagogique, commissions locales et départementales de l'enseignement, groupes régionaux de travail. Formations proposées par les services académiques et départementaux de l'Éducation nationale et par le Service de Formation des services pénitentiaires. Stages : une semaine à l'École Nationale de l'Administration Pénitentiaire (ENAP) Agen (connaissance de l'Administration Pénitentiaire, du milieu carcéral, sécurité) et deux semaines organisées par l'Éducation Nationale à l'INSHEA de Suresnes (formations aux outils pédagogiques, élaboration de documents pour l'enseignement) 		
<p>RÉGIME INDEMNITAIRE</p>	<p>408 si titre + 603</p>		
<p>SPÉCIFICITÉS DU POSTE</p>	<p>Horaires et congés arrêtés avec le supérieur hiérarchique et le responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000) Un bilan d'activité sous forme d'évaluation du dispositif devra être réalisé chaque année et communiqué au supérieur hiérarchique.</p>		